

## UN BARRAGE EST TOUJOURS UN PROBLEME

- A l'heure où le gouvernement nous prépare à la privatisation des grands barrages,
- à l'heure du grand mensonge concernant la transition énergétique vers une prédominance des énergies renouvelables dont l'hydroélectricité,
- à l'heure de leurs déclarations pléthoriques dites « vertes » qui trompent le consommateur ( si, si, l'énergie « verte » existe ! Vous n'êtes pas au courant ? ),
- à l'heure où comme chaque année, les barrages se révèlent des problématiques de pollution et de continuité écologique ( Masseys à Navarrenx et Pottier à Oloron cette année pour ne citer qu'eux )
- à l'heure où nous savons maintenant avec certitude que « la petite hydroélectricité a souvent un impact environnemental énorme par rapport au gain énergétique. Souvent, seul l'exploitant y trouve son compte. » ( U.R. Auvergne-Limousin ),

**complétons et confrontons cette vidéo-intro pédagogique aux réalités de terrain :**

### **1 - La continuité écologique par des passes à poissons ou des contournements ne règle en rien le problème des eaux stagnantes en amont des ouvrages.**

Les barrages perturbent de différentes manières le fonctionnement des rivières : ils modifient leur régime hydrologique, perturbent les conditions écologiques à l'amont comme à l'aval de la retenue, diminuent les capacités d'autoépuration, modifient les processus d'érosion et de transport solide.

Il en résulte des phénomènes de stockage, de dégradation des sédiments et donc d'accumulation de toxiques et de polluants organiques (azote et phosphore) et une hausse des températures (accentuée en période de canicule).

Ces ouvrages deviennent des amplificateurs de pollution qui peuvent rapidement aboutir à la prolifération d'algues et de cyanobactéries.

L'option traitante choisie est alors d'organiser des lâchers de boues asphyxiantes en aval sous forme de vidanges ou de déversements appelés cyniquement « transparences »; celles-ci n'étant pas différentes des vidanges dans leurs effets néfastes.

Dernier exemple dans le 64 : les transparences des retenues d'Anglus et Peilhou incluses dans les concessions hydroélectriques des Forges d'Abel et Borce-Baralet se sont déroulées du 20 au 23 avril 2018 donc en dehors d'une période de hautes eaux et sur un temps trop court ( non respect du cahier des charges ).

### **2 - La mise en place de passes à poissons ne règle en rien le problème de continuité écologique**

Les barrages fragmentent l'habitat des espèces aquatiques et font obstacle aux déplacements des grands migrateurs et autres espèces propres à la rivière qui migrent de façon importante. C'est le cas sur nos gaves ... La migration permet à ces poissons d'accéder ( s'ils le peuvent ) aux zones favorables à leur reproduction et assure un brassage génétique.

Les barrages provoquent empêchements, accidents, maladies et la mort de nombreux individus, même lorsqu'il y a des passes à poissons.

Au mieux, 75% des poissons franchissent chaque obstacle ( F.D. bassin Loire ).

Les barrages ont stoppé toute migration de saumons atlantiques dans plus de 310 rivières de l'hémisphère nord.

Certaines situations récurrentes amplifient cette problématique du barrage en perturbant ou empêchant toute migration et par exemple lors de crues comme nous l'avons vu très récemment à Navarrenx et Oloron, de sécheresse avec le non-respect des débits réservés ( partout chaque été ), de mauvaises conceptions techniques ... révélant l'inadaptation de certaines constructions et l'inefficacité de certaines passes à poissons ( trop souvent ) ... de défauts d'entretien et de bonne volonté des exploitants ( pour plus de 60% des ouvrages ), etc ...

### 3 – Des solutions existent

Si l'effacement n'est pas à l'ordre du jour, il conviendrait alors :

- de définir et faire respecter un cahier des charges plus précis quant à la gestion des sédiments et pollutions ( vidanges et transparences ) et au respect des débits réservés.
- de faire procéder, dans la grande majorité des situations à des améliorations, des aménagements et des équipements complémentaires, par exemple de gestion des vannes, etc ... afin de moins entraver et de favoriser au mieux la continuité écologique.
- de mettre en place des clauses juridiques et financières afin que les associations agréées puissent le plus rapidement possible saisir mais aussi contraindre à la fois l'administration et les exploitants au respect de leurs obligations.

### Un barrage est toujours un problème.

